

## **“Les Incoterms 2010 – aspects TVA et douanes”**

### **Nouvelles obligations au 1<sup>er</sup> janvier 2011**

(y compris le livre sur les Incoterms 2010 édité par la Chambre de Commerce Internationale)

**Mardi 9 novembre 2010 – Hôtel Mercure Louvain-la-Neuve**

**Katia Delfin Diaz, administrateur TVA WP&B sa - La Maison TVA**

#### **Objet du séminaire**

Pour mener à bien ses transactions commerciales internationales, l'entreprise doit savoir à quelles responsabilités et à quels coûts elle s'expose. Force est de constater que conclure des contrats internationaux n'est plus une simple affaire aujourd'hui et que ceux-ci ont aussi directement des conséquences en matière de TVA et de douanes. Un des buts de cette formation est de faire le lien entre l'Incoterm choisi et ses implications en matière de TVA et de formalités douanières. Une transaction internationale ou intracommunautaire ne peut se faire avec succès que si l'acheteur et le vendeur connaissent précisément à quels coûts, risques et formalités ils s'engagent. Les termes, les notions ainsi que les moyens de transport sont interprétés de façons différentes dans chaque pays et selon chaque législation.

Face à cette problématique, la Chambre de Commerce Internationale a mis sur pied les Incoterms et va mettre en place une nouvelle version des Incoterms qui sera en place au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Il est dès lors impératif de bien connaître les conditions de livraison de chaque Incoterm utilisé pour éviter des malentendus et de mauvaises surprises dans le cadre de vos relations commerciales internationales ou lors d'un contrôle TVA ou des douanes!

**ACTUALITÉ:** La nouvelle version des Incoterms sera analysée lors de cette formation. Le livre sur les Incoterms 2010 édité par la Chambre de Commerce Internationale vous sera également remis (édition français/anglais).

#### **Groupe-cible**

Cette journée de formation s'adresse aux personnes qui sont confrontées à la logistique, aux services de transport et d'expédition, aux transactions intracommunautaires et internationales. Cette formation s'adresse aussi aux responsables financiers et fiscaux, comptables, chefs comptables, réviseurs d'entreprises et conseillers fiscaux.

**Nos formations sont payables par le dispositif “Chèque-Formation” de la Région Wallonne (subsidiées pour 50%) – conditions et démarches à entreprendre, surfez sur [www.leforem.be](http://www.leforem.be) et [www.sodexo.be](http://www.sodexo.be)**

## **Programme**

Le programme se penchera essentiellement sur:

- la notion des Incoterms 2010 – quels sont les nouveautés au 1<sup>er</sup> janvier 2011 ?
- les conditions essentielles des Incoterms 2010 ?
- le partage des coûts et des risques ?
- les Incoterms et le transfert de propriété
- l'optimisation des Incoterms 2010 ?
- les liens qui existent entre les Incoterms 2010, les moyens de transport utilisés, les conditions de paiement, le droit applicable, la TVA et les douanes ?
- des cas pratiques seront commentés durant cette session.

## **Informations pratiques**

La formation aura lieu le mardi 9 novembre 2010 de 9h00 à 17h (accueil dès 8h30) à l'Hôtel Mercure Louvain-La-Neuve, Bvd de Lauzelle 61 à 1348 Louvain-la-Neuve. Pour de plus amples détails quant à l'accès, nous vous invitons à surfer sur: <http://www.mercure.com/fr/hotel-2200-mercure-louvain-la-neuve-centre-de-seminaires/index.shtml>. Aussi un itinéraire vous sera envoyé en temps opportun.

## **Droit d'inscription**

Le droit d'inscription à la formation s'élève à 395 EUR hors TVA par participant, documentation et lunch compris. Une facture vous sera adressée quelques semaines avant le jour de la formation. Par contre, si vous envisagez de régler le paiement par chèques-formation (Région Wallonne), la facturation s'effectuera après que la formation ait eu lieu. Veuillez nous communiquer vos codes d'autorisation et d'utilisation au plus tard le jour même de la formation ! Etant donné que le nombre de participants est limité à 40 personnes, nous vous demandons de nous renvoyer le plus rapidement possible le formulaire d'inscription. Nous tenons à vous signaler que pour cette formation l'agrément par la Région wallonne est en cours vu que la durée a été portée de 3,5 à 7 heures de formation. Dès lors, à l'heure actuelle, nous ne pouvons pas vous garantir à 100% que la formation pourra être payée par chèques formation. Dès que l'agrément sera accepté, il vous sera communiqué sur notre site !

### **WP&B sa – La Maison TVA:**

1. est agréée en qualité d'opérateur de formations dans le cadre du dispositif « chèque-formation » pour les sociétés wallonnes sous le numéro **08.0702**;  
– session en cours d'agrément pour 7 heures de formation au lieu de 3,5
2. est reconnue pour cette formation par l'**IPCF** sous le numéro **23404** (7h)
3. est agréée comme opérateur de formation par l'**IEC** sous le code **B0092/2009**
4. est reconnue pour ses formations par le label **Qfor**: numéro de certificat : **08073**
5. est reconnue par l'**IFP** (industrie alimentaire)

Vous pouvez consulter le panel complet de nos formations sur [www.vat-house.com](http://www.vat-house.com).  
Aussi, nous pouvons vous assister pour toute question TVA ou douane.

### **WP&B sa – La Maison TVA**

Jozef Van Elewijckstraat 103, b 10, 1853 Strombeek-Bever  
Tél. : 02/261.05.55 • Fax : 02/261.05.33 • [wpb@vat-house.com](mailto:wpb@vat-house.com) • [www.vat-house.com](http://www.vat-house.com)  
TVA BE 0461.037.139 • RPR 0461.037.139 - Bruxelles